

Séance du 13/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 19
Présents : 10
Nombre de suffrages : 14

Date de la convocation 07/03/2025

Délibération 09-2025

Objet Approbation du compte financier unique 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel BELLEGARDE

Etaient présents :

M. BELLEGARDE Daniel, Mme ANCEY Dominique, M. CAIRON Yves, Mme Pascale VERHNES, M. LECUYER Daniel, M. Marc MUSCAT, Jean-Marie POUWELS, Sandrine GAS, Brigitte NEF, VITALI Marie

Procuration(s) :

Valérie RUBEAUX donne pouvoir à Jean-Marie POUWELS, Gilbert CHAZAL donne pouvoir à Yves CAIRON, Patrice RUBEAUX donne pouvoir à Dominique ANCEY, Dominique MAIRE donne pouvoir à Marc MUSCAT, Natacha BENALI donne pouvoir à Pascal VERNHES

Etai(ent) absent(s) :

GAT Annick, AMEVET Lydie, POUDEVIGNE Patrick, ZIADÉ Lydia

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Pascale VERHNES

Monsieur le Maire rappelle que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Le Conseil municipal a approuvé le passage au CFU dans sa séance du 29 août 2024.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L 1612-12 du Code Générale collectivités territoriales.

Monsieur le Maire précise que le CFU donne une information plus simple et plus lisible.

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote du CFU. Il propose de désigner Mme Dominique ANCEY en sa qualité de 1^{ère} adjointe.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses	Recettes ou excédent
Résultats reportés exercice 2023		419 569.74		127 436.92		547 006.66
Opérations de l'exercice	1 131 148.56	1 427 660.44	1 554 587.02	1 032 398.77		2 460 059.21
CUMUL	1 131 148.56	1 847 230.18	1 554 587.02	1 159 835.69	2 685 735.581	3 007 065.87
RESULTAT DE CLOTURE		716 081.62	394 751.33			321 330.29
RAR 2024			300 751.06	233 285.57	67 465.49	

13/03/2025

Le Conseil municipal, après ouï le rapporteur, sans la présence de M. le Maire, a délibéré,

- **APPROUVE** le CFU 2024 ainsi présenté

Résultat brut : 321 330.29

Résultat net (après déduction des restes à réaliser) : 253 864.8

- **APPROUVE** les résultats de clôture de l'exercice 2024
- **DONNE** pouvoir au Maire de signer toutes les pièces afférentes

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,
Mme Pascale VERHNES



Le Maire,

Daniel BELLEGARDE



Le Maire

Certifie exécutoire la présente délibération

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, ou d'un recours gracieux devant la commune conformément aux modalités contentieuses en vigueur à la date de l'acte

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES :

Pour : 10

Contre : 1

Abstentions : 8

Date de convocation : 15/03/2024






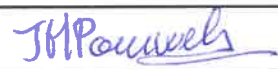

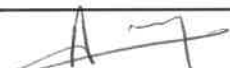




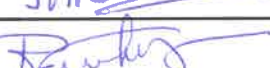

Présenté par Daniel BELLEGARDE (1),

A Jonquerettes, le 21/03/2024

Délibéré par l'assemblée le Conseil municipal (2), réuni en session Ordinaire

A Jonquerettes, le 21/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil municipal (2),(3),

M. BELLEGARDE Daniel	
M. CAIRON Yves	
M. CHAZAL Gilbert	
M. LECUYER Daniel	
M. MAIRE Dominique	
M. MUSCAT Marc	
M. POUDEVIGNE Patrick	
M. POUWELS Jean-Marie	
M. RUBEAUX Patrice	
Mme AMEVET Lydie	
Mme ANCEY Dominique	
Mme BENALI Natacha	
Mme GAS Sandrine	
Mme GAT Annick	
Mme NEF Brigitte	
Mme RUBEAUX Valérie	
Mme VERHNES Pascale	
Mme VITALI Marie	

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 084-218400554-20250313-DEL092025-DE



V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

V

A

Mme ZIADE Lydia

Certifié exécutoire par Daniel BELLEGARDE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 27/04/2024, et de la publication le 27/04/2024

A Jonquettes, le 21/03/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.